



3 décembre 2020

Journée internationale des personnes en situation de handicap

Le 3 décembre, journée annuelle proclamée par les Nations Unies, doit nous rappeler que l'égalité de participation sans discrimination des personnes en situation de handicap à la vie quotidienne n'est pas encore pleinement réalisée.

Au Luxembourg, les associations « Solidarität mit Hörgeschädigten », Daaflux, VGSL, LACI et la Hörgeschädigtenberatung SmH soutiennent et défendent les besoins des personnes sourdes, malentendantes et des porteurs d'implants cochléaires.

Ensemble avec le Centre pour l'égalité de traitement (CET) et la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH), elles suivent de près la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH), qui a été ratifiée au Luxembourg en 2011, ainsi que du 2^e plan d'action national du Gouvernement.

Le CET est régulièrement interpellé par des requérant·e-s qui ne se sentent pas suffisamment informé·e-s.

Pour cette raison, différents organes publics et ministères ont déjà été invités à plusieurs reprises à intensifier leurs efforts pour garantir une accessibilité totale. Depuis des années, divers problèmes existants sont connus par les services publics et les premières améliorations ont été mises en œuvre.

Récemment, la pandémie du SARS-CoV-2 a montré une fois de plus l'importance d'une bonne communication pour réduire l'isolement dans lequel se trouvent déjà diverses personnes en situation de handicap. Plusieurs communications, qui récemment ont effectivement été plus inclusives, ont permis aux personnes en situation de handicap d'avoir un accès aux informations équivalent à celui du reste de la population et donc d'être traitées de manière égale.

Malheureusement, certaines mesures prises en temps de crise ne peuvent pas répondre aux besoins de tou·te·s. Ainsi, le port obligatoire d'un masque pour les personnes déficientes auditives pose problème, car il rend la lecture labiale impossible.

Pour atteindre une pleine inclusion pour tou·te·s, il existe encore de nombreux obstacles à éliminer, comme par exemple : les traductions de textes français en allemand et en langage facile à lire, les traductions en langue des signes et en braille, l'accessibilité des sites Internet, l'utilisation accrue d'assistant·e-s de communication et d'interprètes, plus d'informations accessibles aux déficient·e-s auditi-ves-fs (p.ex. sous-titres, notifications d'urgences) ...

Par ailleurs, des personnes ayant d'autres handicaps ou connaissances linguistiques peuvent également profiter de ces mesures, qui sont ainsi plus inclusives pour tou·te·s.

Neuf ans après la ratification de la CRDPH, les organisations signataires espèrent que le bilan à l'occasion du 10^e anniversaire sera beaucoup plus positif.